



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 20 Novembre 2017

à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : Monsieur TRAINAUD Michel *le Maire*, Monsieur TURQAT Philippe *Maire délégué*, Monsieur VIGNAUD Christian *Maire délégué*, Monsieur AUBOUIN Jean, Monsieur LAIDET Michel, Madame MANCIA Dominique, Madame VANDESTICK Laurence, Monsieur VIDAL Jean-Pierre, Monsieur MAROT Michel, Madame COULLAUD Véronique, Madame LANFRANCHI Nicole, Monsieur ROYOUX Clarisse *les Adjoints*, Monsieur BONNEAU François, Monsieur BOUTIN Jean-Luc, Madame CHAILLOU Marie-Françoise, Madame DUMOUT Marie-France, Monsieur MARCHESSON Philippe, Monsieur MASSÉ Éric, Madame MASSÉ Mélina, Madame ROBERT-MORISSET Véronique, Madame ROY Françoise, Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Madame HARMAND Emmanuelle, Monsieur LACROIX Frédéric, Monsieur PATTE Hervé, Monsieur DROUET Stéphane, Monsieur MASSARD Jean-Claude, *les conseillers*.

Excusés : Madame GRAFFEUILLE M-Noëlle, Monsieur SAVARIT Bertrand, Monsieur BERTON Christian, Madame FAURE Annick, Monsieur FAURE Hervé, Madame MICHAUD Line, Madame VALLEE Armelle, Monsieur MONTHUBERT Billy

Absents : Monsieur AUDEBERT Éric, Monsieur AUDEBERT Jean-Christophe, Madame BARATHE Yolande, Madame BLIN Béatrice, Monsieur FOURNIER Bernard

Assistaient à la réunion Madame BOURDIN Isabelle - Madame RAMOS-CAMPOS Christel – Madame TATREAUX Chantal (Secrétaires) Monsieur GUIDIER Gérard (Sud-Ouest)

Madame HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance

- 1- **Adoption du compte rendu du 16/10/2017** : le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16/10/2017.
- 2- **Acquisition Maison de Mr LEHELLE à SONNEVILLE**
Conformément aux dernières volontés de monsieur Marc LEHELLE, la succession de ce dernier se propose de céder à la Commune de ROUILLAC la propriété cadastrée 371-AB-17 sise Route des Petites Collines à SONNEVILLE pour l'euro symbolique. Les frais d'acte seraient à la charge de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- 3- **Intégration de la voirie du lotissement « Haut du Fief »**
Le conseil municipal vote à l'unanimité la cession à l'amiable de la parcelle YA 103 de la part de Beaulieu Investissement au profit de la commune par acte notarié.
- 4- **Modification des statuts de la communauté de communes du Rouillacais**
Etant donné que la communauté de communes prend la compétence assainissement au 01.01.2018, et qu'il convient de mentionner l'investissement et le fonctionnement de l'espace d'interprétation du gallo-romain à la ferme des Bouchauds dans les compétences facultatives, les statuts de la CDC doivent être modifiés. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette modification de statuts.

Egalement dans le cadre de la prise de compétence de l'assainissement collectif par la CDC, le conseil municipal vote le transfert du budget assainissement à la CDC dans sa totalité.

5- **Extension du périmètre du SYBRA**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration des communes de Vars, Anais et Boisé-La-Tude dans le périmètre du SYBRA.

6- **Décisions modificatives budgétaires**

- Prélèvement de 13 350 € au compte dépenses imprévues pour le compte 2041582-457 (Eclairage arbre de MAMAKA)
- Prélèvement de 6 063 € au compte 2315-457 pour le compte 2121-457 (Bornes Place Jean MOULIN)
- Prélèvement de 17 515.44 € au compte 2183.390 pour le compte 2313.390 (Palans + Chaînes au Vingt-Sept)
- Prélèvement de 3 500 € au compte dépenses imprévues pour le compte 2184 (Mixer + Eplucheuse cantine)
- Admission en non-valeur de la somme de 189.60 € de cantine et garderie.

Le conseil adopte à l'unanimité ces modifications budgétaires.

7- **Révision des droits de place pour 2018**

Actuellement, pour les **jours de foire**

- Abonnés 5.50 € le 1^{er} Mètre linéaire puis 1.00 € le mètre supplémentaire
 - Passagers 5.50 € le 1^{er} Mètre linéaire puis 1.55 € le mètre supplémentaire
- Proposition d'augmenter ces tarifs de 0.05 € adoptée à l'unanimité.

- Bétail	l'unité	1.50 €	(proposition 1.60)
- Volailles	le M2	0.75 €	(proposition 0.80)
- Matériel agricole, horticulteurs, pépiniéristes	le M2	0.70 €	(proposition 0.75)
- Tout étalage de plus de 4 M de profondeur	le M2	0.55 €	(proposition 0.60)
- Minimum de perception		8.00 €	(proposition 9.00)
- Tarifs forfaitaires posticheurs et démonstrateurs		15.00 €	(proposition 15.50)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Actuellement, pour les **jours de marché**

Bancs de forains, le mètre linéaire	0.75 €
Minimum de perception	3.00 €
Redevance camion vente outillage	180.00 €

Cirques, spectacles ambulants dispensés de ces droits, caution de 500 € demandée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien des tarifs des jours de marché.

8- **Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016 à adopter**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016

9- **Marché de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif**

Une seule offre a été reçue en mairie, celle de LA SAUR. Leur proposition doit être déposée en mairie le 28 Novembre à midi dernier délai. Le conseil devra ensuite se réunir semaine 51 pour adopter ce marché.

10- **Créations et suppressions de postes par promotion interne (avancement de grade)**

Dans le cadre d'avancement de grade de plusieurs agents, le conseil municipal valide à l'unanimité ces différentes suppressions et créations de postes

- Suppression de 4 postes d'adjoints techniques et création de 4 postes d'adjoints principaux de 2^{ème} classe (Mme ALZAS, Mme BERRUÉ, Mr BOUTROIX, Mr BRAULT)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (Mr REMBLIER)

11- **Création d'un poste de DGS**

Il est décidé de créer un poste de Directeur Général des Services, en catégorie A, sur un emploi « fonctionnel » à compter du 1^{er} janvier 2018. Monsieur Le Maire informe que plusieurs candidats ont déjà été reçus, des négociations sont en cours.

12- **Sortie de l'actif des serres communales**

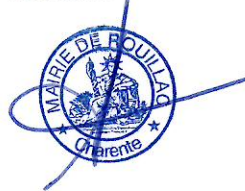
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de sortir de l'actif les serres communales qui vont être récupérées par la ville de JARNAC pour l'euro symbolique.

13- **Questions et informations diverses**

- Monsieur Le Maire fait part au conseil de la réception d'une information concernant l'organisation de la semaine du cyclotourisme qui aura lieu du 04 au 11/08/2019 à Cognac.
- Mr Le Maire informe d'une demande de subvention pour le symposium de Julienne (350 €). Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Le Conseil Municipal décide de remettre en place un feu d'artifice le dimanche de Pâques (1 voix contre, 3 abstentions).
- Certains conseillers soumettent l'idée d'amorcer une réflexion et un travail pour dynamiser le centre-bourg (commerces, habitat...). Le conseil est favorable à cela.
- Il est demandé que la place Gambetta soit mieux éclairée. Les travaux sont prévus.
- Madame MANCIA fait savoir que ROUILLAC est la 1^{ère} commune charentaise à être engagée dans la démarche « Mon restau responsable».
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 19 décembre à 18 h 30.

La séance est levée à 20 h 15

Le Maire



Michel TRAINAUD